

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 FEVRIER 2020 A 19H

Etaient présents :

ALBERT Magalie - ALLIOT Lucille - ALVADO Régis - AUDOUBERT Michel - AUDOUIN Yves - BARBERO Michel - BARRIOS-CHETCUTI Katia - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - DESPIERRE Francis - FAIVRE Sébastien - GAC Catherine - LOURDE Michèle - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PONS Bernard - RUQUET Adolphe - SANTACRUZ Roger - SAVIGNOL Claude - VEZAT-BARONIA Maryse.

Procurations :

CROS Bénédicte à ALLIOT Lucile - FOING Jacqueline à CARON-JOURDA Yves - Eliane SOUCASSE-PIQUEMAL à SANTACRUZ Roger

Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 19h.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit du Versement de l'avance de subvention à la compagnie des Archers, pour organisation des fêtes du Papogay.

Les élus valident à l'unanimité cette demande.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

ORDRE DU JOUR

I) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Le Conseil Municipal adopte, sous la présidence de Monsieur AUDOUBERT Michel 1er adjoint, le compte de gestion et le compte administratif 2019 de la Commune, présentés par Madame Maryse VEZAT-BARONIA, Maire.

Investissement :

Dépenses :	Réalisé	781 389.26 €
Recettes :	Réalisé	694 314.01 €

Fonctionnement :

Dépenses :	Réalisé	2 094 366.10 €
Recettes :	Réalisé	2 433 877.79 €

Résultat exercice 2019 :

Investissement :	Déficit	- 87 075.25 €
Fonctionnement :	Excédent	339 511.69 €

Résultat de clôture :

Investissement :	Déficit	- 482 716.77 €
Fonctionnement :	Excédent	679 176.09 €

Excédent total de clôture

196 459.32 €

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Mme le Maire ne prend pas part au vote.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

II) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER RELAIS EBENISTERIE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet :

Investissement :

Dépenses :	Réalisé	2 516.00. €
Recettes :	Réalisé	0 €

Fonctionnement :

Dépenses :	Réalisé	0 €
Recettes :	Réalisé	0 €

Résultat exercice 2019

Investissement :	Déficit	- 2 516.00 €
Fonctionnement :	Déficit	0 €

Résultat de clôture :

Investissement :	Excédent	4 649.45 €
Fonctionnement :	Excédent	2 093.98 €

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Le Conseil Municipal adopte, sous la présidence de Monsieur AUDOUBERT Michel, 1^{er} adjoint, le compte de gestion et le compte administratif 2019 de l'ATELIER RELAIS EBENISTERIE présentés par Madame Maryse VEZAT-BARONIA, Maire.

Mme le Maire ne prend pas part au vote.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

III) DEMANDES DE SUBVENTIONS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose de demander des subventions au Conseil Départemental de la Haute Garonne pour les dossiers suivants :

- 1) Réfection court de tennis : il s'agit de remettre en état un deuxième court de tennis. Le montant des travaux a été évalué à 21 736.00 € HT, le club de tennis participera à hauteur de 5 000 €.

Cette demande de subvention est validée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

- 2) Climatisation cantine : la commune souhaite équiper la salle de restauration de l'école d'un système de climatisation, afin de pouvoir répondre si besoin aux épisodes de forte chaleur.

Cette installation a été chiffrée à 21 353.14 € HT.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

- 3) Mise aux normes électriques bâtiments communaux

Dans le cadre de la mise aux normes électriques des bâtiments communaux, la commune engagera des travaux pour un montant total de 36 226.77 € HT.
Cette demande de subvention est validée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

- 4) Travaux mise aux normes accessibilité :

En 2020, des travaux portant sur la mise en accessibilité de la cathédrale et de la piscine seront réalisés pour un montant total de 12 970,00 € HT

Cette demande de subvention est validée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

5) Aménagement bureaux mairie :

Des travaux seront réalisés à la mairie pour réaménager les espaces de travail. Leur coût est évalué à 4 450.00 € HT.

Une demande de subvention sera faite.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IV) CESSION PARCELLES COMMUNALES AU CCAS :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Par délibération du 3 Décembre 2018, la commune a voté la cession contre l'euro symbolique de trois parcelles communales, au CCAS.

Cette cession vise à régulariser la situation foncière puisque ces parcelles accueillent des bâtiments de l'ESAT le Ruisselet.

Les parcelles initialement cédées (section G n° 1246, n°1247 et n°1172) ont été divisées et de nouveaux numéros parcellaires ont été créés.

L'office notarial nous demande de prendre une nouvelle délibération avec les nouveaux numéros créés à savoir parcelles section G n°2050, n°2053, n°2054, n° 2056, n° 2058 et n°2059.

La cession à l'euro symbolique de ces parcelles nouvellement désignées, est validée à l'unanimité.

Mme le Maire étant présidente du CCAS elle ne prend pas part au vote.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

V) CREATION POSTE ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 23h/ semaine, pour intervenir sur les temps péri scolaires et le centre de loisirs.

Cette création ne générera pas de coût supplémentaire pour la collectivité puisqu'un agent en contrat à durée déterminée est actuellement positionné sur ces temps.

La création de ce poste est soumise au vote et validée à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

VI) INCIDENCES FINANCIERES REPARATION CHAUSSEE « Trou de la Lune »

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe les élus que le litige qui opposait la commune de Rieux Volvestre, la communauté de communes et Réseau 31 à l'entreprise LEFEVRE au sujet de l'affaissement de chaussée, a été tranché.

Le tribunal suite au rapport de l'expert, a estimé que le remboursement de la part de l'entreprise LEFEVRE s'élèverait à 3 707 € HT sur un montant total de travaux qui s'est élevé 60 482 € HT.

Réseau 31 a pris en charge 7 000 € environ qui relevaient de l'assainissement et 52 590 € restent à la charge de la commune.

Réseau 31 accepte d'avancer cette somme et la commune sollicitera via le comptable public, un remboursement fractionné en 4 ou 5 échéances.

M.AUDOUIN demande si ce sinistre a impacté financièrement la Communauté de Communes du Volvestre (CCV).

Mme le Maire répond que la CCV a refait le revêtement de la chaussée mais ces travaux ont été financés par l'enveloppe du pool routier affectée à la commune.

Elle demande l'autorisation de solliciter à réception du titre, un remboursement échelonné de la somme due.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VII) LOYER APPARTEMENT COMMUNAL plan d'eau

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Le logement communal de type T3 situé au plan d'eau, a été saccagé par un précédent locataire et a nécessité des travaux de remise en état.

La réfection est achevée et le logement peut être remis en location.

Mme le Maire propose un loyer de 500 € charges comprises et rappelle que la commune est tenue de pratiquer un loyer modéré compte tenu du prêt à taux zéro octroyé par le Conseil Départemental, pour financer cette rénovation.

Le montant du loyer est voté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VIII) EXTENSION RESEAU BT lieu-dit Penelle

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Cette question a été enlevée de l'ordre du jour.

IX) INVESTISSEMENTS SMDEA

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Le SMDEA nous informe qu'il réalise et finance à 100% des travaux de dévoiement et de renforcement de la conduite de distribution d'eau potable sur la commune, pour un montant de 137 000 € HT.

X) AVANCE SUBVENTION PAPOGAY

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire propose au conseil municipal d'accorder à la demande de la compagnie des Archers et en vue de la préparation de la prochaine fête du Papogay, une avance de 8 000 € sur la subvention 2020.

Messieurs AUDOUIN, ALVADO, PONS, SANTA-CRUZ et SAVIGNOL ne prennent pas part au vote.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

QUESTIONS DIVERSES :

1) A l'initiative du groupe RIEUX Renaissance :

Délibération Exposé Information

Le groupe Rieux Renaissance souhaite connaître le calendrier des travaux d'assainissement dans le centre-ville et le nom des rues concernées.

M.AUDOUBERT informe que les études vont débuter dans quelques mois, pour un lancement des travaux en 2021 secteur de la Halle et rue de l'Evêché.

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

S'agissant du dernier conseil municipal du mandat Mme le Maire remercie les élus du groupe Rieux Renaissance et salue l'amélioration du climat.

Voici résumés les remerciements adressés aux élus de la majorité qui ont fait le choix de ne pas solliciter un nouveau mandat, c'est le cas de Mmes B.CROS, K. CHETCUTI, L. ALLIOT pour leur participation régulière aux conseil municipaux et aux commissions et J. FOING dont elle salue l'immense travail sur le secteur du CCAS et les efforts déployés pour rapprocher les différents établissements.

Remerciements enfin à M.SAVIGNOL pour ses années de travail soit à la mairie ou au CCAS et pour sa loyauté, à M.BARBERO pour son travail remarquable sur les chemins de randonnée et sur l'ensemble de sa délégation et à M.AUDOUBERT pour l'ampleur et la diversité de ses engagements.

Mme le Maire termine son propos avec un hommage appuyé à M.RUQUET « qui a modelé le paysage de cette commune et les infrastructures de l'ancien canton de Rieux et qui a œuvré pour la défense des structures publiques au service des plus fragiles. »

M.DESPIERRE sollicite la parole.

Il remercie Mme le Maire « pour les mots aimables qu'elle a eus à l'égard du groupe Rieux Renaissance » et salue le personnel communal « qu'il a apprécié. »

Séance levée à 21h15

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA

